



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Note présentée par le Niger)

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI, Monsieur le Secrétaire général de l'OACI,
Honorables Ministres et chefs de délégations, distingués experts de l'aéronautique,

Je voudrais exprimer avec votre permission, au nom du gouvernement de la République du Niger, notre profonde gratitude ainsi que nos chaleureuses félicitations au gouvernement Canadien et au Gouvernement de la province de Québec pour les facilités mises en place qui caractérisent l'hospitalité légendaire du Canada, afin que cette 35^{ème} session de l'Assemblée de l'OACI se tienne dans les conditions les meilleures.

Je voudrais également vous féliciter vivement Monsieur le Président pour l'unanimité que vous venez de faire auprès de toutes les délégations qui vous ont porté encore une fois au prestigieux poste de Président de cette 35^{ème} session de l'Assemblée de l'OACI. Votre compétence, votre disponibilité et votre patience à bien mener les travaux de cette 35^{ème} session sous de bons auspices, à en juger l'avancée significative de la première journée de travail, constituent les éléments indéniables de la confiance que tous nous vous portons. Mes félicitations s'adressent aussi au Secrétariat de notre auguste organisation qui en pareilles circonstances et bien d'autres d'ailleurs, ne ménage aucun effort pour garantir à notre chère organisation un fonctionnement parfait et un succès total dans tout ce qu'elle entreprend en terme de réformes cadrant avec le monde aéronautique de ce 21^{ème} siècle qui est en permanente mutation.

Le Gouvernement de la République du Niger, convaincu du rôle éminemment important et essentiel du transport aérien, cadrant ainsi avec sa politique d'intégration en tant que pays enclavé, et conscient que ce mode de transport constitue un maillon incontournable de développement pour le bien être de l'humanité, a toujours œuvré de façon active et constructive au renforcement de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

C'est ainsi que beaucoup d'efforts ont été faits et de lourds sacrifices consentis pour porter nos aéroports aux normes internationales retenues en matière de sûreté et de sécurité. Outre l'aéroport international de Niamey la capitale de ce pays enclavé dont je parlais tantôt, qui s'étend sur environ une superficie de 1 286 676 km², on retiendra que chacun des chefs lieux de nos 8 régions est

doté d'un aéroport. Par ailleurs la réunion du comité des ministres de tutelle de l'ASECNA tenue à NDJAMENA les 12,13,14 Juillet 2003 a consacré par une Résolution deux de nos aéroports régionaux comme aéroports internationaux après leur mise aux normes OACI. Aussi de vastes programmes de construction, de réfection et de formation du personnel ont été réalisés ces dernières années. Cette lancée nous entendons la poursuivre suivant un plan directeur conçu dans le cadre des 5^{ème} Jeux de la francophonie que le Niger a l'honneur d'abriter en décembre 2005 à Niamey.

Dans le domaine de la sûreté, depuis les évènements tragiques du 11 Septembre 2001 intervenus aux États-Unis, nous avons pris des mesures concrètes sur nos aéroports et accéléré la formation de notre personnel.

Le Niger félicite l'OACI d'avoir mis en œuvre le programme universel d'audits de la supervision de la sécurité, ainsi que son élargissement proposé afin d'y inclure toutes les dispositions relatives à la sécurité contenues dans les Annexes y afférentes. Notre pays s'attèle à remédier aux insuffisances relevées suite à l'audit OACI organisé en 2001. En outre la mission de suivi d'audit organisée par l'OACI du 12 au 15 janvier 2004 nous a permis d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action correctrice.

Par ailleurs, avec le concours technique de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) la Direction de l'aviation civile prépare activement les audits prochains pour être aux normes de l'OACI en matière de sécurité de l'Aviation civile internationale.

Monsieur le Président, comme vous le constatez, le Niger à l'instar de beaucoup de pays, déploie des efforts perceptibles pour se conformer aux normes de l'OACI et développer les infrastructures aéroportuaires. Mais force est de reconnaître que très souvent les moyens nous manquent et nos capacités d'action sont limitées ; les conditions économiques difficiles dans nos pays freinent souvent nos ambitions.

C'est pourquoi Monsieur le Président, il me semble important de renforcer l'IFFAS de manière qu'elle réponde aux attentes des États. Par ailleurs je préconiserais un soutien et une intervention de l'OACI accompagnée par des États économiquement développés, les Banques de développement pour aider les pays moins nantis à promouvoir leurs aéroports et à les doter d'équipements adéquats de sécurité et de sûreté de l'aviation.

N'oublions surtout pas que la sécurité et la sûreté de l'Aviation demeurent l'affaire de tous.

Je souhaite pleins succès aux travaux de la 35^{ème} session de l'Assemblée de l'OACI. Je vous remercie.